ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Tarmac !

Question écrite n° 12564

Texte de la question

M. Michel Larive attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la disparition d'un symbole du rayonnement de la francophonie : le Tarmac. M. le député rappelle que le Premier ministre a jugé opportun de supprimer le secrétariat d'État chargé de la francophonie, mettant en péril un aspect essentiel de l'influence française dans le monde. Le ministère de la culture a publié le 31 janvier 2018 un communiqué de presse annonçant la fin du projet actuel du Tarmac dans le XXème arrondissement de Paris. Pourtant, le projet mené par le Tarmac connaît un franc succès avec près de 75 % de fréquentation en moyenne de ses salles. Le théâtre a pu lier de nombreux partenariats en France comme à l'étranger. En développant une expertise unique de la francophonie et un maillage territorial fort, le Tarmac est devenu un élément d'importance dans la politique francophone de la France en étant la seule scène permanente de la francophonie dans l'Hexagone. La décision de Mme la ministre va à l'encontre de toutes les prises de positions publiques du Gouvernement concernant la francophonie. Cinquante artistes et intellectuels du monde de la culture ont décidé de se mobiliser pour défendre cette maison des artistes et une pétition a été soumise au Président de la République. Il lui demande quelles décisions elle est prête à prendre pour reloger le Tarmac et ses équipes et pour refaire de la francophonie un axe majeur de la politique culturelle française.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture a affirmé à plusieurs reprises son engagement total pour le soutien aux artistes ultramarins et d'expression française à travers le monde, dans la continuité de la politique menée par le Président de la République. Il a ainsi souhaité donner un nouveau souffle à la politique culturelle francophone en repensant les modalités de soutien de l'État à ces artistes. Une mission a été confiée à l'inspection générale du ministère de la culture, qui a rendu son rapport cet été. Suite aux conclusions de ce rapport et à ses préconisations, un certain nombre de mesures ont été annoncées le 27 septembre dernier pour accroître la diffusion du spectacle vivant francophone en France et mieux articuler les différents acteurs dans ce domaine : le développement de pôles de référence pour les artistes francophones en France, la création de deux fonds pour la diffusion sur le territoire national et pour la production de la création francophone à l'étranger. Au total, l'ensemble de ces mesures représente près de 2 M€. Un appel à projets a par ailleurs été lancé pour attribuer l'occupation du théâtre du 159, avenue Gambetta sur la base d'un projet renouvelé.

Données clés

Auteur : M. Michel Larive
Circonscription : Ariège (2e circonscription) - La France insoumise
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 12564
Rubrique : Arts et spectacles
Ministère interrogé : Culture
Ministère attributaire : Culture

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE12564

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 2 octobre 2018, page 8641
Réponse publiée au JO le : 11 décembre 2018, page 11428